Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260305-2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M MOUSSET, Maire de 18h30 à 18h40 (délibérations n°2026-01 à n°2026-02), sous la présidence de Mme TOQUER de 18h40 à 19h10 (délibérations n°2026-03 à n°2026-08) et sous la présidence de Mr MOUSSET, le Maire, de 19h10 à 19h35 (délibération n°2026-09 à n°2026-24).

Date de convocation du conseil municipal : mardi 17 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14
Présents : Mr MOUSSET, Mme TOQUER, Mme RENARD, Mr CRESPIN, Mr DUFOUR, Mr OMEYER, Mme VAILHEN, Mme LE JOUBIOUX, Mme LAMOUREUX, Mme BASTILLE, Mr JADE, Mme OLLIVIER, Mr NICOLAZO, Mr QUILLIEN.
Absent excusé : /
Absent : Mr MICHELET
Secrétaire de séance : Mme LE JOUBIOUX

2026-23 – REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE PIERRE DERENNES

Rapporteur : M. MOUSSET

VU l'avis favorable à la majorité de la commission plénière du 16 février 2026,

L'Espace Pierre DERENNES a été réalisé dans le but de promouvoir la vie associative et socioculturelle de la commune du TOUR-DU-PARC.

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente du TOUR-DU-PARC, nommée Espace Pierre DERENNES. Ce règlement a également pour but de préserver le patrimoine que représente l'Espace Pierre DERENNES et de gérer celui-ci dans le souci de l'intérêt général. Nous remercions les utilisateurs de le respecter strictement.

L'Espace Pierre DERENNES pourra être mis à la disposition de particuliers, d'entreprises, d'organismes ou d'associations, parcais ou extérieurs. Il pourra notamment être mis à disposition des associations de la commune du TOUR-DU-PARC dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors de manifestations ponctuelles, selon les modalités fixées ci-après.

Une convention de mise à disposition, définissant les conditions particulières de location (tarif, dates…) sera établie entre la Commune du TOUR-DU-PARC et le contractant. Ce document, rédigé en deux exemplaires, devra être dûment signé par les deux parties et implique l'adoption sans réserve des composantes du présent règlement, qui sera joint au contrat.

Le planning annuel d'utilisation pour l'ensemble des activités est établi chaque année lors d'une réunion entre l'élu référent et les associations de la commune. En cas de litige ou de désaccord et si aucun compromis acceptable entre les utilisateurs n'est trouvé, la décision de l'élu référent fera autorité. Des évènements ponctuels pourront être planifiés au cours de l'année, en fonction de la disponibilité de la salle.

De début avril à fin septembre, la priorité est donnée pour les locations aux particuliers.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une manifestation ou du créneau attribué, sans qu'aucune compensation sous quelque forme que ce soit ne puisse être exigée.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260305-2026_23-DE

Le Maire du TOUR-DU-PARC, le secrétariat, le personnel technique sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

Pour toute contestation portant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, le tribunal de Vannes sont seuls compétents.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ses membres :

- **De valider** le règlement d'utilisation de l'Espace Pierre Derennes à partir de la date de cette présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Règlement de l'Espace Pierre Derennes

Monsieur MOUSSET,

Maire

Madame LE JOUBIOUX,

Secrétaire